

AFFAIRE N° 1

DESIGNATION des DELEGUES pour procéder au remplacement de M. VERGES Raymond, démissionnaire.

Le MAIRE. - Conformément aux dispositions du décret n° 48.308 du 21 Février 1948, nous avons à désigner un délégué dans chacune des listes ayant eu des élus au Conseil Municipal, pour procéder au remplacement de M. VERGES Raymond, démissionnaire.

Je propose M. VELOUPOULLE Antoine, comme délégué de la liste R.P.F.

Adopté.

Je demande au Groupe Communiste de désigner également un délégué M. LARIBRE. - Je désigne Mme AMELIN.

Adopté.

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
MAIRIE DE SAINT-DENIS

PROCES VERBAL de la commission municipale chargée de désigner le Conseiller Municipal en remplacement de Monsieur VERGES Raymond, démissionnaire.

Vu le décret n° 48-308 du 21 Février 1948,

La Commission municipale composée de:

MM. OLIVIER Jules, Sénateur, Maire, Président

VELOUPOULLE Antoine, 4ème Adjoint, délégué de la liste  
R.P.F.

Mme AMELIN Raoul, Conseiller Municipal, déléguée de la liste  
Communiste

Octobre

s'est réunie le Mercredi 14 7 1953 à 10 H.55' à l'effet de désigner le Conseiller Municipal en remplacement de M. VERGES Raymond, démissionnaire.

M. PAUS Louis, Conseiller Municipal, figurant sur la liste Communiste après le dernier élu, est proclamé Conseiller Municipal de la Commune de Saint-Denis, en remplacement de M. VERGES Raymond.

Ce Conseiller a été classé en tenant compte des suffrages et signes préférentiels.

Fait à Saint-Denis, le quatorze Octobre mil neuf cent cinquante trois./.

Les délégués,

Le Président,

*Amel*

*Veloupoullé*



*Olivier*